

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 février 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES STUPÉFIANTS

L'HÉROÏNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion de nature urgente et d'intérêt public. Je veux parler d'une divulgation récente d'une revue nationale selon laquelle le gouvernement néglige de donner suite aux recommandations concernant la lutte contre l'usage de l'héroïne, ce qui constitue une situation nationale grave. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

Que le rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social soit renvoyé sur-le-champ au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales qui sera chargé de l'étudier et de faire rapport.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être proposée.

M. Nielsen: C'est apparemment une «piqûre».

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande en vertu de l'article 43 du Règlement la permission de proposer une motion portant sur une question urgente. Je suis sûr que mes amis de l'opposition officielle accepteront que la motion soit proposée et j'espère que le gouvernement y pensera au moins quelques secondes avant de refuser. Je propose, avec l'appui de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis):

Qu'immédiatement après l'adoption de cette motion, le chef de l'opposition soit autorisé à parler cinq minutes pour exposer clairement le programme de hausses de pension auquel il a fait allusion hier soir à la télévision de Radio-Canada, et surtout de donner le montant précis auquel son parti porterait la pension de base prévue par l'ancienne loi sur la sécurité de la vieillesse.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je doute que la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre soit recevable du point de vue de la procédure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourtant, les députés l'ont approuvée.

M. l'Orateur: Je vais m'assurer auprès de la Chambre si la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre rallie l'assentiment unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il ne semble pas y avoir unanimité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui a dit non?

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens seulement à ce que l'on sache que ce n'est pas nous du côté du gouvernement qui avons refusé notre consentement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Afin que le député ne soit pas déçu, puis-je dire que je parlerai, j'espère, au cours de l'après-midi?

Des voix: Bravo!

* * *

LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente. Demain, le ministre de la Consommation et des Corporations doit comparaître devant le comité spécial des prix des denrées alimentaires. Comme le ministre a laissé subsister des doutes, dans ses réponses aux questions posées la semaine dernière, quant à son acceptation de fournir au comité toutes les conclusions de la Commission des prix et des revenus, et à cause de l'importance qu'ont ces conclusions pour le comité, chargé de faire rapport à la Chambre au plus tard dans deux mois, je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{me} MacDonald):

Que de l'avis de la Chambre le ministre de la Consommation et des corporations doit fournir au comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation toutes les études qui ont servi de documentation à la Commission des prix et des revenus et toutes les recommandations formulées par cette commission.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Saint-Jean-Est. Y a-t-il consentement unanime?